

**COMPTE-RENDU**  
**Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays d'Aunis**  
*Convocations envoyées le 22 Janvier 2009*  
**Le Comité Syndical est composé de 58 délégués**

**SEANCE du 28 Janvier 2009 à 17h30**

---

L'an deux mille neuf, le Mercredi 28 Janvier à 17h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays d'Aunis se sont réunis en session ordinaire, à Saint Sauveur, sous la présidence de Monsieur Bernard DRAPPEAU.

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 35/58**

M. M. DEBEGUE – M. J-F FAGET – M. R. PINEAU – M. B. BESSON – M. D. BRAYNAS – M. F. BROSSARD – M. T. CEBRAND – M. J-F CRETET – M. B. DRAPPEAU – Mme A. RENAUD - M. D. PETIT – M. J-P. SERVANT – M. P. BARITEAU – M. D. BAUDON – Mme M-C. BILLEAUD – Mme N. BOUCARD – M.P. BOUSSIRON – M. C. BRUNIER – M. B. FOUCHARD – M. C. GUERINET – M. J-P. JAMMET – M. J-P JUCHEREAU – M. J. LARRIBOT– Mme B. MATHIOT – M. B. WOUTS – M. D. BARREAU – M. T. BLASZEZYK – M. J. DULPHY – Mme N.DURAND – M. R. GACON – Mme M-J. LOZAC'H-SALAUN – M. G. RAMBEAU – M. R. SIMONNEAU – Mme D. TESSERON - M. N. GAUNET.

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN MEMBRE TITULAIRE : 8/58**

M. L. PETIT SUPPLEAIT	MME A. RAVARD	M. D. PAPOT SUPPLEAIT	M. D. TAUPIN
MME S. TENAILLEAU SUPPLEAIT	M. T. ANDRIEU	M. C. TERRIEN SUPPLEAIT	MME C. ANDRE
M. J-P BARBIER SUPPLEAIT	M. J-M TARGE	M. M. ARNAULT SUPPLEAIT	M. R. GALLIAN
M. P. MOCQUILLON SUPPLEAIT	MME C. GANNE	MME S. ROCHETEAU SUPPLEAIT	M. D. OGIER

**MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR : 2/58**

Mme V. AMY-MOIE a donné pouvoir à M. J-F FAGET  
Mme A. LEBOT a donné pouvoir à M. T. BLASZEZYK

**MEMBRES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES : 13/58**

M. P. BLANCHARD – M. B. FERRIER (départ à 18h55 n'a pas pris part aux délibérations) – M. F. VENDITTOZZI - M. J-F WACRENIER – M. J-C ARDOUIN – M. G. DELBECQUE - M. G. GRELIER – M. T. LELIEVRE - M. F. MENANT – M. D. GATINEAU – M. C. GAYON – M. C. PACAUD – M. J-P. SECQ.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Bernard FOUCHARD

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

MME S. TALLARD, Vice Présidente en charge de l'Urbanisme sur la CdA de La Rochelle, M. P. LEGOY, Directeur du service Etudes et Prospective de la CdA de La Rochelle.  
M. H. GASTOU, Président du Conseil de Développement du Pays d'Aunis, M. P. DUPUY, Mme M-T FRIQUET, membres du Conseil de Développement du Pays d'Aunis.  
Mme C. CAP, M. J. GABORIT, Conseillers Régionaux, M. G. BEUGNON, Président de la CdC de Surgères, Mme O. LAFON, représentant la CCI de La Rochelle, M. Serge HALIOUA, représentant la DDE 17, M. MILANO, représentant la CCI de Rochefort et de Saintonge, Mme C. LETELLIER, représentant le journal l'Hebdo, Mme L. LAFOUGERE, Maire de Vérines, M. C. KREUTZER, Maire Adjoint de Vérines, Mme COCARD, Maire Adjoint de Nuaillé d'Aunis, M. P. NEAU, Maire Adjoint de Nuaillé d'Aunis, M. E. FRAIRE, Maire Adjoint de Saint Sauveur d'Aunis, M. G. JOUINOT, Conseiller Municipal de Courçon d'Aunis, M. R. GERVAIS, Maire de Saint Médard d'Aunis, M. J-J JACQUEMET, Conseiller Municipal de Chambon.

**LES AGENTS DU PAYS D'AUNIS :**

Brigitte DESVEAUX, Directrice Générale des Services, Axelle CHAPUIS, Chef de Projet PAE, Evelyne COUTANT, Chargée de Mission PAE, Marie-Karine DUCROCQ, Chargée de Mission Développement Economique, Sandrine GUERINEAU, Adjoint Administratif, Cécile MARTIN, Adjoint Administratif, Pauline CHEVREAU, Chargée de Mission Santé Social, Christine POTET, Assistante de Projets, Nathalie GUERY, Chargée d'Etudes Urbanisme, Paysage, Habitat.

## Ordre du jour :

---

### 1ERE PARTIE : SCOT DE L'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

---

- PRESENTATION DES OPTIONS D'AMENAGEMENT DE L'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE (SCOT) PAR MME SUZANNE TALLARD, VICE PRESIDENTE EN CHARGE DE L'URBANISME SUR LA CDA DE LA ROCHELLE

### 2EME PARTIE

---

#### ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 19 Novembre 2008
- Octroi d'une subvention au Centre d'Animation Cantonal de Surgères pour la Fête de l'Enfance
- Désignation d'un représentant au comité de pilotage du Pôle d'Excellence Rurale « Excellence Agro » de la Communauté de Communes de Surgères
- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion
- Transformation d'un poste d'Adjoint administratif 1ère classe en poste d'Adjoint Administratif principal 2ème classe
- Tableau des emplois
- Informations sur les décisions prises par le Bureau
- Informations utiles

### 1ERE PARTIE : SCOT DE L'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

---

<b>Présentation des options d'aménagement de l'Agglomération de La Rochelle (SCoT) par Mme Suzanne TALLARD, Vice Présidente en charge de l'Aménagement de l'Espace à la CDA de La Rochelle</b>
--

M. le Président accueille Mme Tallard et ses services, les remerciant de venir à la rencontre des élus du Pays d'Aunis, pour présenter les orientations du SCOT de la CdA de La Rochelle. M. le Président rappelle le souhait exprimé par les élus des deux territoires de la CDA et du Pays d'Aunis, de dialoguer, dans le cadre de l'élaboration de leurs SCOT respectifs, et au-delà du SCOT. Des coopérations entre les deux collectivités sont engagées, à l'appui de rencontres des élus, et des services. Cette nouvelle démarche pourrait bientôt se concrétiser par la création d'une association de type loi 1901, réunissant les deux collectivités, l'Université, et des partenaires associés, pour des échanges réguliers, des études ou projets autour de dossiers communs.

Mme Tallard remercie le Comité syndical, et rappelle que les territoires de la CdA et du Pays, ont des destins liés. Le dialogue entre les élus de ces deux territoires est aujourd'hui, une réalité, et devrait perdurer. Mme Tallard présente ensuite les grands axes du projet de SCOT, et notamment les scénarii de développement de l'agglomération. Le scénario qui semble emporter la préférence de la CdA (scénario 1), préconise une densification des secteurs urbanisés de la Rochelle, des communes de la première couronne, et de quelques bourgs de deuxième couronne (limitant l'étalement et la consommation de terrains agricoles) Pour répondre à la demande d'urbanisation croissante, ce scénario s'appuierait en complément, sur le développement de certaines communes du Pays d'Aunis, au sein duquel une concertation serait menée pour le déploiement des services. Les élus du Pays d'Aunis auront à statuer sur cette hypothèse, dans le cadre du SCOT.

#### LES ETAPES DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU SCOT DE LA CDA DE LA ROCHELLE :

- 2006 – Lancement de la procédure
- 2007 – Diagnostic initial : état des lieux du territoire (socio-économique, aménagement...), état initial de l'environnement, phase de concertation
- 2008 – Elaboration des scénarios : définition du socle commun aux différents scénarios, exploration des possibles soumis à la concertation
- 2009 – Elaboration du projet : débat sur les orientations générales du projet (30 janvier 2009), élaboration du PADD, élaboration du DOG, évaluation environnementale
- 2010 – Validation du projet : arrêt du projet de SCOT, consultation des PPA et enquête publique, approbation du SCOT (avant le 14 décembre 2010)

## SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC-ENJEUX :

### • Population/démographie

Environ 148 000 habitants en 2006, soit + 1% par an (+ 1 400 hab/an)  
Un moteur principal : le solde migratoire sur l'ensemble des tranches d'âges.  
Une « séniorisation » marquée  
Le développement démographique est à l'ordre du jour  
En 2020, deux hypothèses de projection :  
. H1 : 165 000 habitants  
. H2 : 175 000 habitants  
Hypothèse retenue : 170 000 habitants

### • Economie/Emploi

53 000 emplois en 1990 : environ 70 000 en 2005  
+ 2,2% par an sur la période 1999/2006 (+ 1500 emplois/an)  
Deux moteurs principaux:  
. La démographie et donc le solde migratoire (économie résidentielle)  
. La place portuaire, l'industrie et la place administrative et d'enseignement supérieur (économie productive et fonctions métropolitaines)  
La Rochelle est dans une dynamique de métropolisation  
Vers quoi se dirige la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ? Quels défis pour demain ?  
Les contributions à la poursuite du développement :  
. Un maintien de l'attractivité, un maintien du solde migratoire  
. Un renforcement des atouts et filières fortes  
Une nécessité de développer un foncier économique (en partenariat avec l'Aunis ?).  
Trois thèmes de débat :  
. Le développement du Port Autonome  
. La localisation des activités  
. Le devenir de l'aéroport

### • Mobilités/Déplacements

Evolution 2000-2005  
. Population + 5,0%  
. Logement + 7,5%  
. Emploi + 11,5%  
. Trafic Rocade + 33,0%  
Une dissocation croissante Emploi-Habitat. La concentration de l'emploi face à la déconcentration de l'habitat :  
. CDA La Rochelle + 1400 hab/an ; + 1500 emplois/an  
. Pays d'Aunis + 1100 hab/an ; + 200 emplois/an  
L'étoile ferroviaire : un bon mode de déplacement ?  
« L'irrésistible » progression des déplacements automobiles.

### • Environnement

Une protection accrue du littoral  
Le maintien des marais et des zones humides (les espaces remarquables)  
La prise en compte des risques naturels

### • Habitat/Consommation d'espace

+ 2 100 ha de surface urbanisée en 30 ans  
800 m<sup>2</sup> par habitant nouveau  
70 ha/an de consommés dont 10 consacrés aux activités  
32 logts/ha à La Rochelle, 9,5 logts/ha dans les autres communes  
Une géographie très différenciée des logements sociaux  
Une disponibilité instantanée de 15 ha de Zones d'Activités  
Vers quoi se dirige la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ? Quels défis pour demain ?  
Modérer la consommation d'espace à urbaniser : Quelles formes urbaines ? Quelle intensité ?  
Un objectif de 1 200 logements par an dont 400 sociaux pour accueillir une population diversifiée  
Un besoin de reconstitution d'un stock foncier pour l'implantation d'activités : de quel ordre ?

## QUELS SCENARIOS ? :

Six thèmes de débat :

- . Quels développements à proximité du littoral ?
- . Dans quelle mesure et où développer l'offre foncière des Z.A.E ?
- . Quels scénarios pour le développement du Port Autonome et le devenir de l'aéroport ?
- . Quelle répartition de l'habitat et sous quelles formes nouvelles ?
- . Réseaux et urbanisation : comment concilier proximité domicile/travail et transports en commun ?
- . Les espaces agricoles : quel destin ?

## La base commune des scénarios : préserver le cadre de vie et maîtriser le développement

### L'ambition des élus de la CdA de La Rochelle :

- . Une population diversifiée : des habitants de tous âges et de toutes catégories socioprofessionnelles
- . Un logement pour tous : permettre aux ménages à revenus modestes de se loger
- . Un emploi pour tous : garder les jeunes sur le territoire et maintenir l'économie productive
- . Rapprocher l'emploi et l'habitat : favoriser la réduction des déplacements
- . Des transports publics performants : améliorer la desserte par bus ; favoriser le maillage ferroviaire du territoire
- . Un cadre de vie de qualité : préserver l'identité et mettre en valeur les paysages

### Des objectifs :

1. Préserver le cadre de vie de l'agglomération de La Rochelle
  - . Pérenniser le patrimoine naturel et mettre en valeur les aménités du territoire (littoral, zones d'intérêt écologique)
  - . Préserver l'espace agricole
  - . Protéger les hommes et les biens
2. Atteindre les objectifs de développement
  - . Population
  - . Habitat
  - . Activités
3. Gérer l'espace de manière économe
  - . S'inscrire dans l'esprit et le texte des lois régissant les SCOT (évaluation environnementale), et à venir. Loi Grenelle de l'Environnement
  - . Anticiper une harmonisation et complémentarité avec le SCOT du Pays d'Aunis
4. Construire une armature urbaine
  - . Déterminer le tracé des infrastructures nouvelles et des axes principaux de déplacements
  - . Positionner les grands équipements générateurs de flux et les grandes zones commerciales
  - . Répartir le besoin de 200 ha de zones d'activités économiques

### Esquisses de scénarios : les variables de détermination des scénarios

- . Répartition entre intensification et extension et entre le centre-agglomération (La Rochelle, Aytré, Périgny, Puilboreau, Lagord) et la deuxième couronne (constituée des treize autres communes).
- . La quantité d'espaces d'extension urbaine potentielle pour les 12 années à venir (consommation des espaces agricoles)
- . Les localisations tant des intensifications que des extensions pour constituer une armature urbaine pertinente par rapport aux patrimonialités environnementales et aux réseaux de transport.

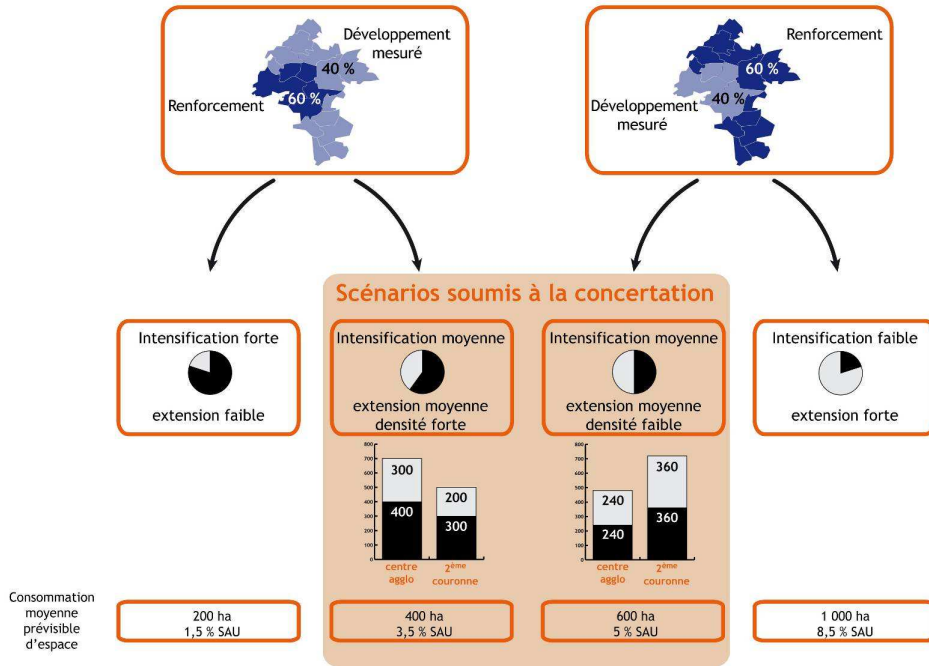
### Les 3 critères d'évaluation des scénarios :

- . la protection et valorisation de l'environnement : la ville durable
- . les dessertes tous modes et notamment T.C. : la ville des mobilités pour tous
- . les densités résidentielles 2020 : la ville intense

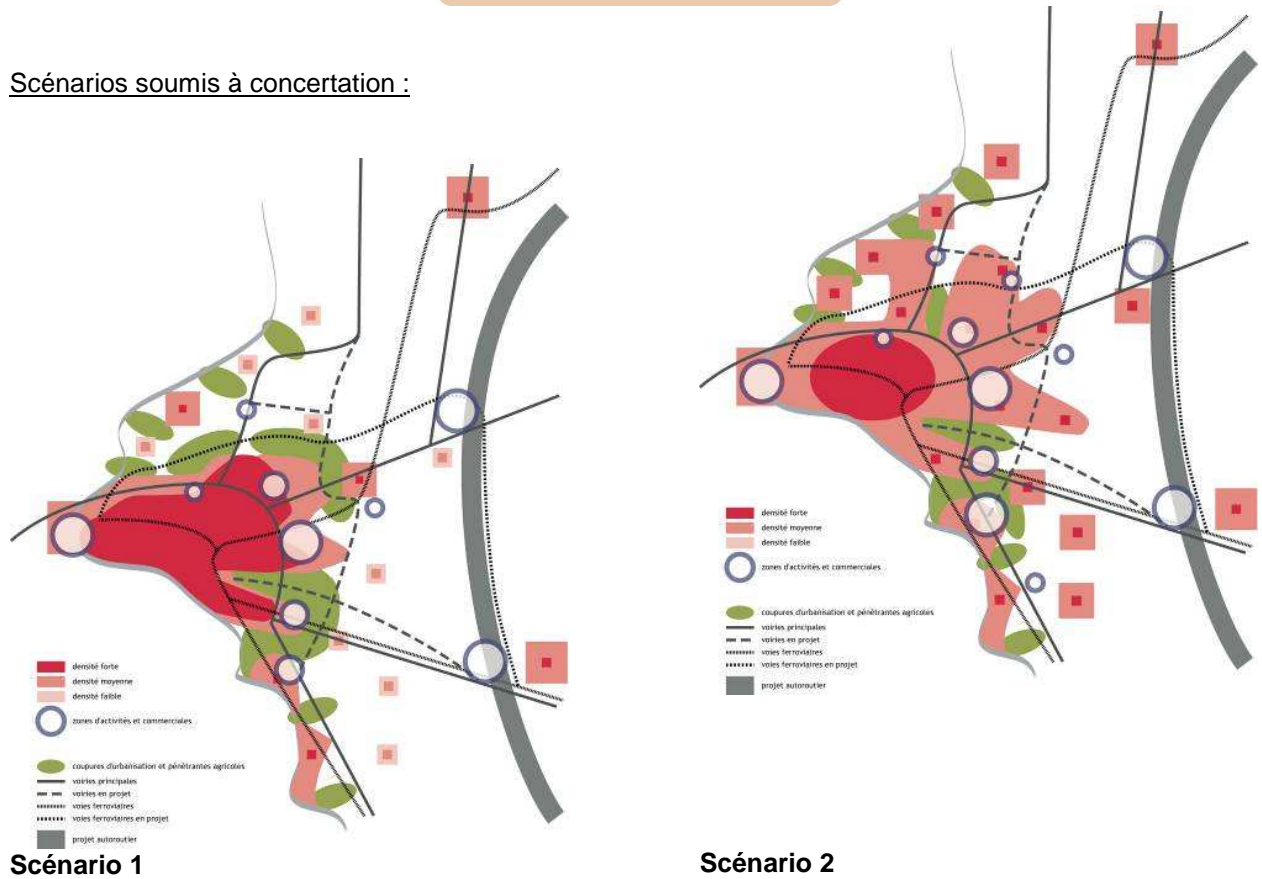
### Critères de choix des orientations du projet :

- **l'environnement :**
  - . Protection maximale de la biodiversité
  - . Consommation minimisée d'espaces agricoles
  - . Maintien des coupures d'urbanisation
- **l'articulation entre l'urbanisation et les transports collectifs :**
  - . Efficacité accrue des transports collectifs dans la zone agglomérée centrale
  - . Valorisation des infrastructures ferroviaires à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et du Pays d'Aunis
  - . Renforcement de l'armature urbaine sur les axes forts de transports collectifs
- **la réponse aux besoins sociaux**
  - . Disponibilité forte d'équipements et de services (autonomie des personnes, familles à revenu modeste...)
  - . Mise en œuvre du PLH
- **l'évaluation financière :**
  - . Optimisation des équipements, des réseaux et des infrastructures existantes
  - . Réduction des coûts induits par l'extension de l'urbanisation
- **le renforcement des fonctions métropolitaines en conservant une agglomération à « taille humaine »**

Esquisses de scénarios :



Scénarios soumis à concertation :



Après présentation des schémas d'aménagement et de développement, un débat est engagé entre Mme Tallard, et les élus présents. Mme Tallard propose aux élus du Pays d'Aunis de travailler ensemble en 2009 dans le cadre de l'élaboration des SCOT respectifs et au-delà. Ainsi des rencontres à intervalles réguliers pourraient être envisagées. Les élus du Pays d'Aunis sont invités à faire une proposition de calendrier de travail en commun.

Les élus de la CdA de La Rochelle souhaitent la création d'une association loi 1901 qui pourrait dans un premier temps consister en une observation commune des deux territoires et de leurs évolutions (mise en commun d'expertises, observations, échanges). Elle pourrait être saisie dans un premier temps sur un thème fort et partagé : celui des déplacements (en lien avec l'habitat et le développement économique). Il est entendu qu'elle serait une aide à l'élaboration de politiques mutuellement avantageuses.

M. Le Président remercie encore Mme Tallard pour son exposé, l'assure de la volonté de coopération des élus du Pays d'Aunis, et l'invite à partager une collation, après que les quelques points prévus à l'ordre du jour, aient été débattus.

**Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 19 Novembre 2008**

Le compte rendu du Comité Syndical du 19 novembre 2008 est approuvé par l'assemblée.

**Octroi d'une subvention au Centre d'Animation Cantonal de Surgères pour la Fête de l'Enfance**

La demande de subvention pour « La Fête de l'Enfance 2008 », portée par le Centre d'Animation Cantonal de Surgères, est passée au Bureau du 27 mars 2008 pour un montant de 3.000 €. Lors de cette réunion, les taux de subvention ont du être modifiés et revus à la baisse pour une meilleure gestion de l'enveloppe Manifestation du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013.

Madame LEBOT, Coprésidente du CAC de Surgères, a fait part au Pays d'Aunis des difficultés qu'engendraient ces modifications sur l'équilibre financier général de cette manifestation. Difficultés dues également à la baisse d'autres aides. Ainsi, le CAC a sollicité du Pays un réexamen de son dossier pour éviter une perte de 2.282 €. Le dossier a été réétudié lors du Bureau du 19 novembre 2008.

Cette manifestation étant importante pour le territoire, il est proposé au Comité Syndical d'octroyer une subvention au CAC de Surgères d'un montant de 2.282 €,

**Ces explications entendues et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres présents,**

**DECIDE** d'octroyer une subvention au Centre d'Animation Cantonal de Surgères d'un montant de 2.282 €,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2009,

**AUTORISE LE PRESIDENT A PRENDRE TOUTES DISPOSITIONS EN CE QUI CONCERNE LE SUIVI ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET financier de la présente délibération.**

**Désignation d'un représentant au comité de pilotage du Pôle d'Excellence Rurale « Excellence Agro » de la Communauté de Communes de Surgères**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Surgères a décidé la constitution d'un Comité de Pilotage de son Pôle d'Excellence Rurale « Excellence Agro ».

Le Syndicat Mixte du Pays d'Aunis en tant que partenaire de la Communauté de Communes pour ce dossier est sollicité pour la désignation d'un représentant à ce Comité de Pilotage.

Il est demandé au Comité Syndical de désigner un représentant du Pays d'Aunis au Comité de Pilotage du Pôle d'Excellence Rurale « Excellence Agro » de la Communauté de Communes de Surgères.

Ces explications entendues et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres présents,

**DESIGNE :**

M. Joël DULPHY, deuxième Vice-Président du Pays d'Aunis, comme représentant au Comité de Pilotage du Pôle d'Excellence Rurale « Excellence Agro » de la Communauté de Communes de Surgères,

**Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion**

**Le Président rappelle :**

Le Syndicat Mixte du Pays d'Aunis a, par la délibération N°2008-22 du 27 mars 2008, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986;

**Le Président expose :**

Que le Centre de Gestion a communiqué au Syndicat Mixte du Pays d'Aunis les résultats le concernant ;

**Le Comité Syndical :**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

**Vu** le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

**Vu** la décision de la commission d'appel d'offres du 22 octobre 2008 d'attribuer le marché à GENERALI et au courtier d'assurance DEXIA SOFCAP ;

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 19 novembre 2008 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec la compagnie GENERALI et le courtier DEXIA SOFCAP ;

**Vu l'exposé du Président ;**

**CONSIDERANT la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;**

**CONSIDERANT que ce contrat doit être soumis au code des Marchés Publics ;**

**APPROUVE les taux et prestations négociés pour la collectivité du Syndicat Mixte du Pays d'Aunis par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;**

**DECIDE d'accepter la proposition du Centre de Gestion et d'adhérer à compter du 1er janvier 2009 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation, pour une durée de quatre années (2009-2012), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de deux mois :**

<b>Collectivités et établissements employant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL</b>	
<b><i>Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL</i></b>	
DECES + ACCIDENT DE SERVICE / MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE (Y COMPRIS TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE) + INCAPACITE (MALADIE ORDINAIRE, DISPONIBILITE D'OFFICE, INVALIDITE TEMPORAIRE) + MALADIE DE LONGUE DUREE, LONGUE MALADIE (Y COMPRIS TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE ET DISPONIBILITE D'OFFICE) + MATERNITE / ADOPTION / PATERNITE  Avec une franchise de 10 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire	<b>Taux applicable sur la masse salariale assurée</b>  <b>4,88 %</b>
<b>Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public</b>	
AGENTS EFFECTUANT PLUS OU MOINS DE 200 HEURES PAR TRIMESTRE :  ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE+ MALADIE GRAVE + MATERNITE – ADOPTION - PATERNITE + MALADIE ORDINAIRE  Avec une franchise de 10 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire	<b>Taux applicable sur la masse salariale assurée</b>  <b>1,10 %</b>

**PREND ACTE** que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat, s'élèvent à 7 % du montant des cotisations des collectivités et établissements publics adhérents et sont compris dans les taux d'assurance ci-avant déterminés ;

Que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat-groupe chaque année sous réserve du respect d'un délai de préavis de deux mois ;

Et à cette fin,

**AUTORISE le Président ou son représentant** à signer le bulletin d'adhésion et la convention à intervenir dans le cadre du contrat-groupe ;

**AUTORISE** le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

## Transformation d'un poste d'Adjoint administratif 1ère classe en poste d'Adjoint Administratif principal 2ème classe

Un agent titulaire appartenant à la catégorie C de la filière administrative justifiant des conditions d'avancement de grade requises, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir décider la **transformation d'un poste à temps complet d'Adjoint administratif 1ère classe en poste d'Adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet à compter du 1er mars 2009** et de modifier le tableau des emplois en conséquence.

**Ces explications entendues, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres présents,**

**DECIDE** de transformer le poste à temps complet d'Adjoint administratif 1ère classe en poste d'Adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet à compter du 1er mars 2009,

**DIT** que la déclaration de création du poste sera effectuée auprès du Centre de Gestion 17,

**DIT** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année 2009,

**AUTORISE** le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

### Tableau des emplois

Monsieur le Président présente le **tableau des effectifs** suivant :

INTITULE	POSTES	
	Ouverts	Pourvus
<b>EMPLOIS TITULAIRES</b>		
<b><u>CATEGORIE A de la filière administrative</u></b>		
Attaché territorial principal	1	1
Attaché territorial spécialité animation - culture et communication	1	1
Attaché territorial spécialité animation - économie et TIC	1	1
<b><u>CATEGORIE A de la filière technique</u></b>		
Ingénieur territorial spécialité informatique et système d'information	1	1
<b><u>CATEGORIE B de la filière administrative</u></b>		
Rédacteur territorial	1	1
<b><u>CATEGORIE C de la filière administrative</u></b>		
Adjoint administratif principal 2ème classe (au 1er mars 2009)	1	1
Adjoint administratif 2ème classe	2	2
<b>EMPLOIS CONTRACTUELS NON TITULAIRES</b>		
<b><u>CATEGORIE A</u></b>		
Chargé d'études habitat urbanisme paysage	1	1
Chargé de mission tourisme patrimoine loisirs	1	1
Chargé de mission pour la mise en réseau des acteurs touristiques	1	1
Chargé de mission santé social	1	1
Chef de projet Plan d'Action pour l'Emploi	1	1
Chargé de mission du Plan d'Action pour l'Emploi secteur Marans	1	1
Chargé de mission du Plan d'Action pour l'Emploi secteur Aigrefeuille	1	1
Chargé de mission du Plan d'Action pour l'Emploi secteur Courçon	1	1
Chargé de mission du Plan d'Action pour l'Emploi secteur Surgères	1	1
Conseiller à l'Emploi pour l'accompagnement des salariés en CA-CIRMA	1	1
<b><u>CATEGORIE B</u></b>		
Assistant de projets	1	1
Assistant commercial et administratif du Plan d'Action pour l'Emploi	1	1

Assistant de projet service économique	1	1
Assistant commercial et administratif service économique	1	1
<b>CATEGORIE C</b>		
Agent de nettoyage	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>23</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays d'Aunis, à la majorité des membres présents,**

**APPROUVE** la présente délibération,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2009.

#### **Informations sur les décisions prises par le Bureau**

Monsieur le Président rend compte au Comité Syndical des décisions qui ont été prises par le Bureau.  
(cf. note de synthèse du 28 janvier 2009)

La séance est levée à 19h30